



**Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable
de VIC FEZENSAC
26 avenue des Pyrénées - 32190 VIC FEZENSAC**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL SYNDICAL

*République française
Département du Gers
SIAEP VIC FEZENSAC*

Séance du lundi 12 juillet 2021

Date de la convocation: 05/07/2021

Membres en exercice :
20

*L'an deux mille vingt-et-un et le douze juillet l'assemblée régulièrement
convoquée, s'est réunie sous la présidence de Benoit DESENLIS,*

Présents : 15

Présents : Fabrice COQUET, Francois BUFFIN, Nathalie BERGES, Jean Pierre DOAT, Georges CAUSERO, Jerome LASBATS, Michel LEBE, Patricia POTENTI BRUNET, Jean Claude CASSAGNE, Benoit DESENLIS, Laurent BRUMM, Xavier LABAT, Robert CAMAZZOLA, Gilles GUICHARD, Angelique LACOSTE

Votants : 17

Représentés : Jean Raymond SILLIERES, Cedric ZANARDO

Excusés :

Absents : Corinne AGUT, Damien ROQUES, Jean Pierre HUBERT, Helene LEON

Secrétaire de séance : Georges CAUSERO

AR_2021_025 - Objet : EMPLOI AGENT D'ENTRETIEN - EMBAUCHE CDI PAR LE BIAIS DU LE GROUPEMENT D'EMPLOYEUR

Le président expose les faits:

L'agent d'entretien fini son contrat CDD le 23 juillet 2021.

Elle exécute chaque semaine 1h30 d'entretien via la convention du groupement d'employeur.

Elle ne peut plus être renouvelé en CDD jusqu'en avril 2022 (date de la carence en vigueur).

Le groupement d'employeur nous propose:

- De l'embaucher en CDI via le groupement d'employeur
- De l'embaucher en CDI en interne au syndicat
- De prendre un autre agent d'entretien si nous souhaitons continuer les CDD

L'assemblée décide à l'unanimité:

- l'embauche de l'agent d'entretien en CDI par le groupement d'employeur à hauteur de 1h30 par semaine

Pour ce faire le conseil syndical AUTORISE à l'unanimité ;

- L'adhésion à la convention du groupement d'employeur de Vic Fezensac;

- A signer, établir et exécuter tous les documents nécessaires à la mise en place et au bon fonctionnement de cette convention

- Donne tous pouvoirs au président pour exécuter cette décision

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Pour copie conforme,

Le Président, Benoit DESENLIS

Transmis en Préfecture, le 13/07/2021

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le ___ / ___ / 20___
et publié ou notifié
le ___ / ___ / 20___

